

Québec, le 21 juin 2022

**ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT**

Galaxy Lithium (Ontario) Inc.  
2000, rue Peel  
Bureau 720  
Montréal (Québec) H3A 2W5

N/Réf. : 3214-14-054

Objet : Projet de banc d'emprunt pour la restauration du parc à résidus  
Coniagas

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite du dépôt des renseignements préliminaires datés du 22 novembre 2021 et complétés le 7 avril 2022, concernant le projet de banc d'emprunt pour la restauration du parc à résidus Coniagas, et après consultation du Comité d'évaluation, j'ai décidé, conformément à l'article 157 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), de ne pas assujettir le projet suivant à la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social :

- L'agrandissement et l'exploitation du banc d'emprunt « source d'emprunt 2 » (aussi nommé « PK0,5 ») de 2 ha. pour une superficie totale maximale de 2,9 ha. Ce banc d'emprunt est situé au km 0,5 du chemin menant au site minier Coniagas.

Cette attestation de non-assujettissement n'est valide qu'à l'égard du projet, tel que décrit dans les documents suivants, et jusqu'au 31 décembre 2025 :

- Lettre de M. Denis Couture, de Galaxy Lithium (Ontario) Inc., à M. Marc Croteau, sous-ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et Administrateur provincial de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, datée du 22 novembre 2021, concernant une demande de non-assujettissement – V/D 3214-14-054 - Banc d'emprunt, projet de restauration du site Coniagas, 1 page et 1 pièce jointe :
  - Formulaire de renseignements préliminaires, daté du 24 novembre 2021, 28 pages incluant 5 annexes.
- Lettre de M. Denis Couture, de Galaxy Lithium (Ontario) Inc., à M. Marc Croteau, sous-ministre de l'Environnement et de la Lutte

## ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

- 2 -

N/Réf. : 3214-14-054

Le 21 juin 2022

contre les changements climatiques et Administrateur provincial de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, datée du 7 avril 2022, concernant les réponses aux questions et commentaires – Projet de banc d'emprunt pour la restauration du parc à résidus Coniagas par Galaxy Lithium (Ontario) Inc., 2 pages et 1 pièce jointe :

- Lettre de M. Denis Couture, de Galaxy Lithium (Ontario) Inc., à M<sup>me</sup> Maud Ablain, directrice adjointe des projets industriels et miniers, datée du 7 avril 2022, concernant les réponses aux questions et commentaires - Projet de banc d'emprunt pour la restauration du parc à résidus Coniagas par Galaxy Lithium (Ontario) Inc., 17 pages incluant 2 pièces jointes.

En cas de conflit entre les dispositions des documents ci-dessus mentionnés, les dispositions les plus récentes prévalent.

En outre, cette attestation de non-assujettissement ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement et, le cas échéant, celles pouvant être requises en vertu du titre I de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Le sous-ministre,



Pour Marc Croteau